

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL N° 35

COMPTE RENDU DU 14 MARS 2025

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 7 mars 2025, s'est réuni le vendredi 14 mars 2025 à 8h30 à St Didier-sur-Chalaronne sous la Présidence de Paul Ferré.

Election d'un secrétaire de séance

25 votants

Le Comité Syndical, par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, DESIGNNE Monsieur Cottey Romain, secrétaire de séance.

POINTS SOUMIS A DELIBERATION

1. Approbation du compte-rendu du Comité Syndical n° 34 du 7 février 2025,

Le procès-verbal du dernier comité syndical est soumis à approbation.

25 votants

Le Comité Syndical, par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE le procès-verbal du comité syndical du 7 février 2024.

2. Délibération Compte Financier Unique

A l'issue de la présentation des différentes données du Compte Financier Unique (CFU) le Président propose d'adopter le CFU. M. Ferré quitte la salle de réunion. M. Dupuit demande à l'assemblée de délibérer.

Le Comité Syndical par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE le CFU 2024.

3. Délibération du Budget Primitif 2025

A l'issue de la présentation du budget 2025 le Président propose d'adopter le budget primitif 2025.

Le Comité Syndical par 24 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention, APPROUVE le Budget Primitif 2025.

M. Ameil demande les raisons du vote contre. M. Jambon indique qu'il n'est pas d'accord sur l'évolution des prix et le changement du nombre de passages en déchèterie, limité à 24 passages.

Plusieurs élus indiquent que le nombre de passages votés à 24 couplés à l'interdiction de la tonte en déchèterie est largement acceptable en termes de passage.

4. Délibération extinction de créance

Monsieur Ferré invite le Comité Syndical à constater l'extinction de créances pour un usager pour un montant total de 27.53€.

Le Comité Syndical par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE l'extinction de créance.

Le secrétaire de séance

Romain Cottey



Le Président

Paul Ferré

